



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent huitième session
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

EB108/4
24 avril 2001

Composition des comités du Conseil exécutif

Rapport du Secrétariat

1. Conformément à la résolution EB61.R8, ce rapport présente, pour chacun des comités du Conseil et des comités des fondations, un tableau indiquant les membres qui continueront de siéger au Conseil exécutif après la clôture de la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé, ainsi que le nombre de sièges à pourvoir au sein de chaque comité. Il traite aussi de la nomination des représentants du Conseil exécutif à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé.
2. Selon la pratique en vigueur depuis un certain nombre d'années, si un membre d'un comité ou d'un groupe est empêché de participer à une réunion dudit comité ou groupe, la personne désignée par le gouvernement intéressé pour lui succéder ou le suppléer au Conseil, conformément à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil, participe aux travaux de ce comité ou groupe.

COMITE DE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME

3. Le Comité de Développement du Programme est composé de six membres du Conseil exécutif, un pour chacune des six Régions de l'OMS, et du Président ou d'un Vice-Président du Conseil. Le mandat des membres ne doit pas dépasser deux ans.¹

Membre	Critère de sélection
Siège vacant	Région africaine
Siège vacant	Région des Amériques
Siège vacant	Région de l'Asie du Sud-Est
Mme K. Wigzell (Suède)	Région européenne
Siège vacant	Région de la Méditerranée orientale
Siège vacant	Région du Pacifique occidental
Siège vacant	Président ou Vice-Président du Conseil

¹ Résolution EB106.R1 et décision EB94(3).

COMITE DE L'ADMINISTRATION, DU BUDGET ET DES FINANCES

4. Le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances est composé de six membres du Conseil, un pour chacune des six Régions de l'OMS, et du Président ou d'un Vice-Président du Conseil exécutif. Le mandat des membres ne doit pas dépasser deux ans.¹ Les membres du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances devront, tout comme leurs suppléants ou conseillers, avoir autant que possible l'expérience des questions administratives et financières ou des procédures de l'OMS dans ces domaines.

Membre	Critère de sélection
Siège vacant	Région africaine
Dr R. Cabrera Márquez (Guatemala)	Région des Amériques
Dr W. H. Kim (République populaire démocratique de Corée)	Région de l'Asie du Sud-Est
Siège vacant	Région européenne
Dr K. Karam (Liban)	Région de la Méditerranée orientale
Dr H. Shinozaki (Japon)	Région du Pacifique occidental
Siège vacant	Président ou Vice-Président du Conseil

COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES

5. La Commission de Vérification des Comptes est composée de six membres, un pour chaque Région de l'OMS, choisis par les membres du Conseil ou leurs suppléants, et du Président ou d'un Vice-Président du Conseil. Les candidatures à la Commission devront être étayées par des curriculum vitae soulignant l'expérience des candidats dans les domaines des finances, de la vérification des comptes et de la gestion.²

Membre	Critère de sélection
M. P. Kengouya (Congo) (suppléant du Dr D. Bodzongo)	Région africaine
Siège vacant	Région des Amériques
M. G. R. Patwardhan (Inde)	Région de l'Asie du Sud-Est
Siège vacant	Région européenne
Siège vacant	Région de la Méditerranée orientale
Siège vacant	Région du Pacifique occidental
Siège vacant	Président ou Vice-Président du Conseil

¹ Résolution EB106.R1 et décision EB94(3).

² Résolution EB106.R1.

COMITE PERMANENT DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

6. Le Comité permanent se compose de cinq membres.

Membre
Dr B. Sadrizadeh (République islamique d'Iran)
Dr M. Di Gennaro (Italie)
Dr G. Rodríguez Ochoa (Venezuela)
Siège vacant
Siège vacant

COMITE DE COORDINATION OMS/UNICEF/FNUAP SUR LA SANTE

7. Le Comité est composé de 16 membres du Conseil exécutif de l'OMS et des Conseils d'administration de l'UNICEF et du FNUAP, ces membres étant choisis par leur Conseil respectif à raison d'un pour chaque région de l'organisation concernée.¹

Membre	Critère de sélection
Professeur R. Abou N'Dori (Côte d'Ivoire)	Région africaine
Professeur J. Yunes (Brésil)	Région des Amériques
Siège vacant	Région de l'Asie du Sud-Est
Dr G. Thiers (Belgique)	Région européenne
Dr K. Karam (Liban)	Région de la Méditerranée orientale
Mme M. Abel (Vanuatu)	Région du Pacifique occidental

COMITES DES FONDATIONS

8. Le Directeur général est l'administrateur de 11 prix et bourses d'études de fondations. Le tableau ci-après indique les comités et groupes pour lesquels le Conseil exécutif doit nommer des membres.

¹ Résolution EB103.R17.

Distinction	Comité/Groupe de sélection	Sièges vacants
Fondation Darling	Président du Conseil exécutif ; trois Vice-Présidents ; Président du Comité d'experts du Paludisme	-
Fondation Léon Bernard	Président du Conseil exécutif ; trois Vice-Présidents ; membre du Conseil	Un membre du Conseil
Bourse de la Fondation Jacques Parisot	Comité : Président et Vice-Présidents du Conseil exécutif ; membre du Conseil Groupe de sélection : Président du Conseil exécutif ; membre du Comité de la Fondation	Un membre du Conseil
Fondation Ihsan Dogramaci pour la Santé de la Famille	Président du Conseil exécutif ; un représentant du Centre turc et international de l'Enfance, Ankara ; Président de l'Université de Bilkent ou son représentant	-
Prix Sasakawa pour la Santé	Président du Conseil exécutif ; membre du Conseil (Mme M. Abel) ; représentant du fondateur	-
Fondation des Emirats arabes unis pour la Santé	Président du Conseil exécutif ; membre du Conseil d'un Etat Membre de la Région de la Méditerranée orientale ; représentant du fondateur	Un membre du Conseil d'un Etat Membre de la Région de la Méditerranée orientale

NOMINATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL EXECUTIF A LA CINQUANTE-CINQUIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

9. Dans sa résolution EB59.R7, le Conseil exécutif a décidé que les représentants du Conseil à l'Assemblée seraient le Président et trois autres membres du Conseil. Dans sa résolution EB61.R8, le Conseil exécutif a réaffirmé que les représentants à l'Assemblée de la Santé devraient être choisis sur la base de leur compétence personnelle et de leur participation antérieure à une ou plusieurs Assemblées de la Santé, ne devraient pas nécessairement être choisis parmi les membres du bureau du Conseil (sauf pour le Président) et qu'au moins un des représentants du Conseil devrait utiliser une langue de travail autre que l'anglais ou le français. Le Conseil souhaitera peut-être envisager de nommer des membres du Comité de l'Administration, du Budget et des Finances pour représenter le Conseil à l'Assemblée de façon à réduire au maximum les frais de voyage (le Comité de l'Administration, du Budget et des Finances se réunit avant l'Assemblée de la Santé pour examiner certaines questions financières).

= = =